

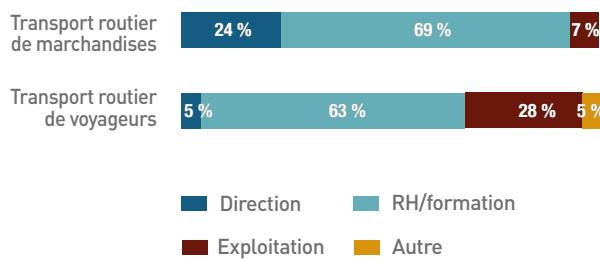


## ZOOM les pratiques de formation mobilisées par les entreprises du transport et de la logistique

Afin d'analyser les pratiques de formation mises en œuvre dans les entreprises du transport et de la logistique, les partenaires sociaux ont souhaité mener pour la première fois une enquête auprès des moniteurs et formateurs internes d'entreprises de la Branche.

### Présentation de l'échantillon

#### Répartition des moniteurs/formateurs d'entreprise par secteur d'activité



Source : Enquête AFT, 2025

100 moniteurs et formateurs d'entreprises ont répondu à cette enquête qui s'est déroulée en ligne entre mai et septembre 2025.

Parmi les répondants à l'enquête, 60 % exercent une activité professionnelle au sein d'une entreprise de transport routier de marchandises et 40 % dans une entreprise de transport routier de voyageurs.

Quasiment tous sont titulaires d'un agrément FCO (Formation Continue Obligatoire).

Globalement, 67 % des moniteurs/formateurs d'entreprise sont rattachés au département des Ressources humaines, 16 % à la Direction et 15 % au service Exploitation.

Plus précisément, dans les entreprises de transport routier de marchandises, 69 % des moniteurs/formateurs d'entreprise sont rattachés au département des Ressources Humaines et 24 % à la Direction.

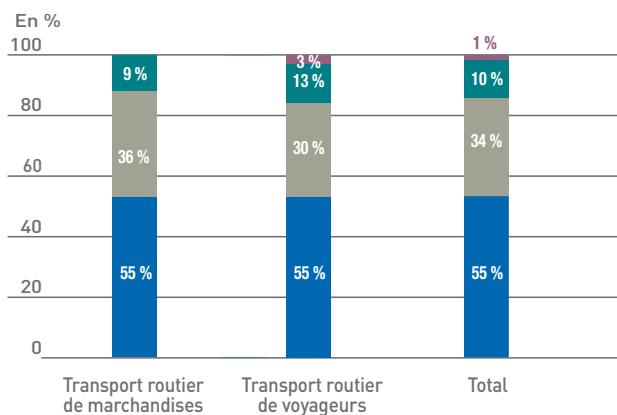
Dans les entreprises de transport de voyageurs, 63 % relèvent du département des Ressources Humaines, tandis que 28 % sont rattachés au service Exploitation.

Par ailleurs, 5 % d'entre eux indiquent être rattachés à un autre service : la Conduite ou le service Qualité-Sécurité-Sûreté-Environnement.



## Temps alloué aux activités de formation

### Temps alloué aux activités de formation par secteur d'activité de l'entreprise



Au total, plus d'un moniteur/formateur d'entreprise sur deux déclarent consacrer entre 70 % et 100 % de son temps de travail à des activités de formation, tandis que 34 % y consacrent entre 50 % et 70 %.

Par ailleurs, 12 % indiquent y consacrer entre 30 % et 50 % de leur emploi du temps.

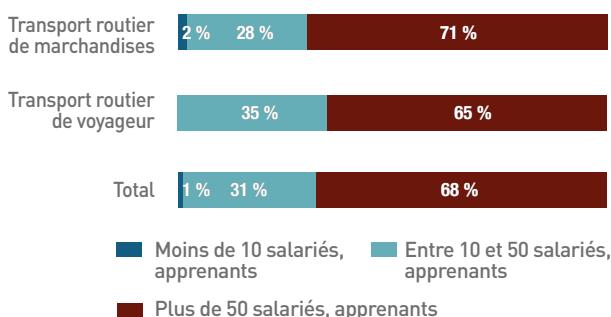
Quel que soit le secteur d'activité de l'entreprise, la même tendance se confirme.

█ Entre 70 à 100 % de mon emploi du temps est consacré à la formation  
█ Entre 50 et 70 % de mon emploi du temps est consacré à la formation  
█ Entre 30 et 50 % de mon emploi du temps est consacré à la formation  
█ Moins de 30 % de mon emploi du temps est consacré à la formation  
█ Je ne sais pas

Source : Enquête AFT, 2025

## 68 % des moniteurs/formateurs forment plus de 50 salariés par an

### Pourcentage d'apprenant/salariés formés par an par secteur d'activité



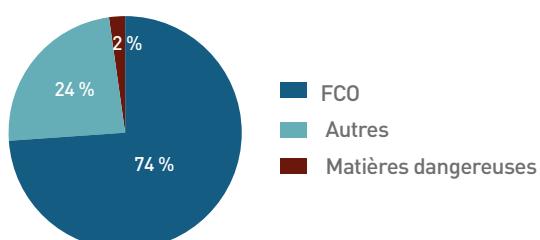
Source : Enquête AFT, 2025

Quel que soit le secteur d'activité de l'entreprise, 68 % des moniteurs ou formateurs d'entreprise déclarent former plus de 50 salariés/apprenants par an, tandis que 31 % en accompagnent entre 10 et 50.

Plus précisément, 71 % des moniteurs ou formateurs exerçant dans une entreprise de transport routier de marchandises indiquent former plus de 50 salariés ou apprenants par an.

En parallèle, 65 % des moniteurs ou formateurs travaillant dans une entreprise de transport routier de voyageurs déclarent également former plus de 50 salariés ou apprenants chaque année.

### Répartition des formations réalisées



Source : Enquête AFT, 2025

Quel que soit le secteur d'activité de l'entreprise (marchandises ou voyageurs), 74 % des moniteurs ou formateurs d'entreprise indiquent dispenser principalement des FCO (Formation Continue Obligatoire).

Seuls 2 % dispensent principalement des formations relatives aux matières dangereuses.

En parallèle, 24 % des répondants forment le plus souvent sur des thématiques autres telles que l'écoconduite, le transport de personnes à mobilité réduite ou encore la prévention des risques.



## Les actions de formation en situation de travail (AFEST)

L'AFEST, action de formation en situation de travail, doit répondre aux mêmes exigences réglementaires que les autres actions de formation :

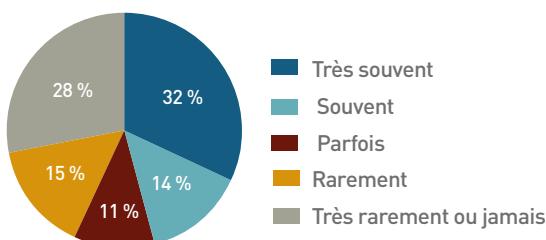
- Elle requiert des moyens techniques et humains, ainsi que des ressources pédagogiques (article R6313-1 du Code du travail).
- Les bénéficiaires et les financeurs doivent avoir accès aux informations relatives à l'organisation du parcours (article R6313-2 du Code du travail).
- La réalisation de l'action de formation composant le parcours doit être justifiée par tout élément probant (article R6313-3).

L'AFEST, en plus, selon la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, doit :

- Alterner des séquences de formation au travail (mise en situation) au cours desquelles l'apprenant doit réaliser les tâches à effectuer et des séquences dites « réflexives » permettant à l'apprenant d'analyser son activité avec l'aide de son formateur-tuteur.
- Impliquer un apprentissage via un « droit à l'erreur » lors des séquences de formation au travail.

34 % des moniteurs ou formateurs déclarent connaître les principes fondamentaux des actions de formation en situation de travail (AFEST).

### Utilisation de l'AFEST sur la famille des métiers « Conduite »



Source : Enquête AFT, 2025

En parallèle, 46 % des moniteurs ou formateurs d'entreprise déclarent cependant mettre en œuvre très souvent ou souvent des actions de formation en situation de travail (AFEST).

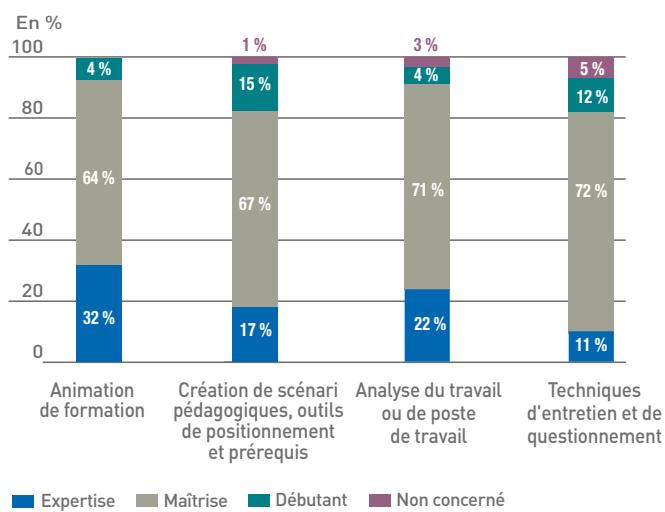
Cette pratique est davantage observée dans les entreprises de transport de voyageurs, où 50 % des moniteurs/formateurs déclarent y recourir fréquemment contre 46 % des moniteurs/formateurs des entreprises de transport de marchandises.

Plusieurs d'entre eux expriment des besoins pour en assurer une mise en œuvre opérationnelle : supports d'évaluation, outils pédagogiques, modèles de suivi adaptés aux spécificités des métiers, supports vidéo, véhicules équipés de double commande avec une signalétique « en formation ».

Il convient toutefois de noter qu'un certain nombre de ces besoins répondent à toutes les problématiques de formation quel qu'en soit le format, et pas exclusivement à celles de l'AFEST.

## Niveau de maîtrise des domaines de formation

### Niveau de maîtrise des domaines suivants



32 % des moniteurs ou formateurs d'entreprise déclarent disposer d'un niveau d'expert en animation de formation, tandis que 64 % indiquent maîtriser ce domaine.

Par ailleurs, 67 % affirment maîtriser la conception de scénari pédagogiques ainsi que la création d'outils de positionnement et de dispositifs de prérequis.

En matière d'analyse du travail ou du poste de travail, 71 % des moniteurs ou formateurs se déclarent compétents, et 22 % avoir un niveau d'expert.

Enfin, 72 % indiquent maîtriser les techniques d'entretien et de questionnement.

## Accompagnement VAE et Tutorat

17 % des moniteurs ou formateurs d'entreprise déclarent avoir accompagné des salariés dans une démarche de Validation des acquis de l'expérience (VAE).

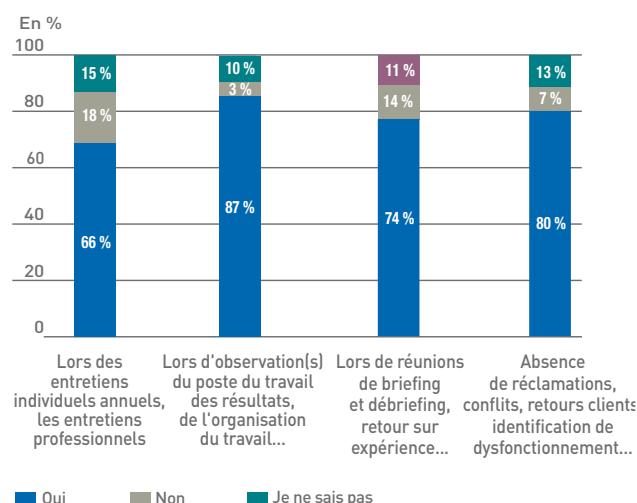
Dans le détail, cette proportion s'élève à 15 % dans le transport routier de marchandises et à 18 % dans le transport de voyageurs.

Par ailleurs, 45 % des moniteurs ou formateurs indiquent assurer des missions de tutorat au sein de leur entreprise.

Plus précisément, 46 % des moniteurs/formateurs du transport routier de marchandises et 44 % de ceux du transport de voyageurs déclarent exercer des missions de tutorat.

## Evaluation des actions de formation réalisées au sein de l'entreprise

### Mode d'évaluation des actions de formation réalisées au sein de l'entreprise



Les moniteurs ou formateurs déclarent que dans leurs entreprises les effets des actions de formation mises en œuvre sont principalement évaluées à partir de l'observation du poste de travail, des résultats et de l'organisation du travail (87 %), ainsi qu'au travers de l'absence de réclamations, de conflits ou de retours clients négatifs (80 %).

Par ailleurs, 74 % d'entre eux évoquent des réunions de briefing et de débriefing pour mesurer l'efficacité des formations réalisées, tandis que 66 % font part du rôle des entretiens individuels annuels comme outil d'évaluation.